



Politique de remboursement

Toute demande de remboursement à une activité, devrait être adressée de la façon suivante :

- Compléter le formulaire DEMANDE DE REMBOURSEMENT
- Transmettre le formulaire à la coordonnatrice du club par courriel à l'adresse suivante : cotech@soccercsjr.ca ou par la poste à l'adresse suivante : 7 rue Des Boisés, Mont-St-Grégoire, J0J 1K0.

Montant remboursé

- 1-Toute demande faite avant le 15 avril : Remboursement complet;
- 2-Toute demande faite entre le 15 avril et le 15 mai: 25% du montant de l'inscription sera retenu ;
- 3-Toute demande faite entre le 15 mai et le 15 juin: 25% du montant additionné au prorata au nombre de jours d'activités seront retenus;
- 4-Toute demande faite après le 15 juin: Aucun remboursement ne sera autorisé ;
- 5- Aucun frais de retard ne sera remboursé.

Politique adoptée à l'unanimité au Conseil d'administration du 10 février 2014